

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt trois Avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de St Benin d'Azy, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Jean-Luc, maire

PRESENTS : Mmes Mrs Jean Luc GAUTHIER-Michel POIRIER- Aurore PONCELET-Lionel JOACHIN-Michel GAULIER-Nicolas MOURTIAU- Valérie CAQUARD-Jean-Louis KESSLER- Pascal PIAT- Karine BREST-Jean-François PELLE- Elodie VEYSSIER-Christiane BONIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Christine BONIN à Christiane BONIN ; Christiane THEVENARD à Michel GAULIER

Elodie Veyssier a été élue secrétaire

Introduction de Jean Luc Gauthier, Maire : « nouvelle équipe nouvelle façon de travailler » Les habitudes doivent changer et c'est aux élus d'assumer les choses.

Présentation des budgets 2014 : Jean Luc Gauthier laisse la parole à Christiane Bonin, 1 ère adjointe

BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement s'équilibre

en dépenses à **1 457944,10€**

précision sur l'augmentation du compte 6554 participations : 2 devis SIEEN signés le 18/03/2013 pour 18600€ et le 06/01/2014 pour 13400€

en recettes à **1 457944,10€**

dont 378179,10 euros d'excédent antérieur reporté

La section d'investissement s'équilibre

en dépenses à 1 028394,28€ dont 456089€ de restes à réaliser 2013 (MJC 1000€; médiathèque 9000€;travaux de voirie en cours 446089€).

Remboursement de l'annuité de la dette en capital 60500€

Explication de Jean Luc Gauthier sur les programmes : cuisine MJC, broyeur, tracteur-tondeuse, matériel informatique.

en recettes à 1 028 394,28€ dont 245900€ de restes à réaliser (200000€ d'emprunts 45900€ de subvention)

Budget voté 13 voix et 2 abstentions

VOTE DES TAUX 2014 :

- Taxe d'habitation : 12,42 %
- Taxe foncière bâti : 12,56 %
- Taxe foncière non bâti : 39,79 %

Les taux restent inchangés à l'année 2013. Vote à l'unanimité des taux

BUDGET ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 83727,81€

la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 133582,91€

dont restes à réaliser 2013 en dépenses 85000€ en recettes 83000€

-remboursement de l'annuité de la dette en capital 7200€

Budget voté 13 voix et 2 abstentions

BUDGET SPANC

la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 561,10€

la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 451,10€

budget voté 13 voix et 2 abstentions

BUDGET LOTISSEMENT

la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses 113 279,41€

la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 100 000€

budget voté à l'unanimité

VOTE à l'unanimité des indemnités de fonctions des maire et adjoints
base indice 1015
pour le maire Jean Luc Gauthier 43%
pour la première adjointe 16,50 %
pour les deuxième et troisième adjoints 11%
pour la quatrième adjointe 5,5%
pour la conseillère municipale responsable de la commission des Finances Christine Bonin 5,5%
la délibération devra stipulée la date d'installation soit 28/03/2014

POINT SUR CANDIDATURE AU POSTE ATTACHE TERRITORIAL :

L'offre d'emploi d'attaché territorial a été ouverte le 25/02/2014 pour se terminer le 24/04/2014. En conséquence la commune ne peut recruter avant cette date.

La création du Poste attaché sera effective au 01/05/2014.

en attente du recrutement une mise à disposition de personnel sera sollicitée auprès du centre de gestion ou d'une autre collectivité locale. Marie France Proix, quittera le service le 30/04/2014 compte tenu de ses congés et cessera définitivement son activité le 30/06/2014.

EMPLOIS SAISONNIERS :

4 candidatures reçues et retenues pour l'entretien et les entrées de piscine.

4 candidatures reçues pour les maîtres nageur.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à signer les contrats de travail.

TRAVAUX :

- Lotissement : monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Maîtrise d'œuvre de la tranche 2 et 3 du futur lotissement (16 et 18 lots) a été lancée en procédure adaptée ainsi que l'étude géotechnique. Il donne aussi une information sur le bassin de rétention actuelle.
- Un point est fait sur les travaux Rues Nationale, Victor Hugo et Fourneau.

VOTE DES DELEGUES :

- Médiathèque : Valérie Caquard
- E-Bourgogne : Elodie Veyssier et Christiane BONIN
- Centre Socio-Culturel : Aurore PONCELET

QUESTIONS DIVERSES :

- **ARTICLE 2122-22 du Code Générale des collectivités territoriales :**

Le Conseil municipal donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour les article 1 et de 4 à 22.

- **Cotisations et demande de subventions :**

- Validation de la cotisation à l'association RN7 2*2 voies
- Association « soleil de nos vieux jours ». Proposition d'une subvention de 100€ par le conseil municipal. Cette subvention est donnée sous condition de nous fournir le budget de fonctionnement de l'association.
- Validation de la cotisation à l'ACMDPA
- Validation de la participation aux frais de scolarité de John Joyeux au CFA de Marzy.
- Validation de participation aux frais de scolarité de Wilson Guillaume à l'école élémentaire Barre
- Validation de cotisation à l'UAM58

- **Ligne de trésorerie**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000€.

Pour information , des simulations d'emprunt ont été demandée auprès de quatre banques, sur la base de 120 000 € et 150 000 € sur 10 ans :

	120 000 €	150 000 €
Banque postale		2,7 %
Banque populaire	3 %	3,%
Crédit agricole	2,86%	2,86%
Caisse d'épargne	2,81 %	

- **Convention épandage boue renouvelée**

- **Fleurissement**

Michel POIRIER présente les deux devis demandés pour fleurir la commune :

- Halles des Amognes :
- Pépinière Sichamps :

Le conseil municipal choisit l'offre la moins disante. Monsieur le Maire rencontrera Mme Joly (Halles des Amognes) très rapidement.

– **Télétransmission :**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de la télétransmission au contrôle de légalité (Préfecture).

- **Ouverture de classes :** Monsieur le maire informe que trois nouvelles classes vont être ouvertes à la rentrée 2014-2015 sur le canton. Il s'agit de Saint benin d'Azy, La fermeté et le SIRP des Amognes.
- **Cimetière :** Michel GAULIER souhaite que le cimetière soit désherbé de manière naturelle (arrachage). Selon lui, le désherbage chimique fait par les employés communaux ne permettant pas un désherbage efficace pour Les Rameaux.

La parole est ensuite donnée au public :

- Une demande est faite sur la mutualisation éventuelle du broyeur. Monsieur le Maire informe que les textes règlementaires doivent être étudiés avant de donner réponse
- Une demande est faite pour l'installation d'un regard rue de la Castinière pour récupérer les eaux de ruissellement lors de grandes pluies. Monsieur le Maire charge la commission des travaux de la faisabilité pour pouvoir effectuer un devis auprès de l'entreprise Colas (qui effectue les travaux en amont de la voie).

–

